

MAIRIE DE PREDEIGNES (LOT)

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 22 novembre, 20h30, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.). Le Conseil Municipal de la commune de PREDEIGNES, s'est réuni.

Etaient présents les conseillers suivants : Magali BARRIERE, Marie-Hélène TAURAND, Pascal BAHU, Alain JUVENAL, Guy TARAYRE, Jean-François TAURAND, Gérard TEYSSEDOU, Philippe THIBAUT.

Secrétaire de séance : Magali BARRIERE

Absents : Monique VILLENEUVE, André BOURGUIGNON, Christian SOIRY

Ordre du jour :

- Délibérations :

- choix des locataires pour le logement de la bibliothèque,
- Ad' Ap,

- Séance de travail avec l'architecte pour l'élaboration du projet de réhabilitation de la mairie.

- Questions diverses.

Délibérations :

- Choix des locataires pour le logement de la bibliothèque (DE 2016 32)

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal des différentes demandes qui sont parvenues à la Mairie concernant la location du logement au-dessus de la Bibliothèque. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer le logement de la Bibliothèque à Monsieur GARANX Patrice et Madame LEDOLLEY Anne-Laure à compter du 3 décembre 2016 pour un loyer mensuel de 391,39 €uros.

Les charges : eau, électricité, assainissement collectif, ordures ménagères et taxe d'habitation restent à la charge des locataires.

Un contrat de location sera signé entre les futurs locataires et la Mairie.

Une caution de 391,39 €uros représentant un mois de loyer sera demandée.

- Autorisation de signature des documents Ad'ap(DE 2016 33)

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les différents documents qu'il est nécessaire de remplir concernant les différents bâtiments publics afin de les soumettre à la réglementation sur l'accessibilité des bâtiments publics aux handicapés, les Ad'ap.

Un dossier doit être déposé pour chaque bâtiment :

- la bibliothèque,
- la salle d'animation,
- le WC public du centre bourg,
- l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à déposer et à signer les quatre dossiers d'Ad'ap, un pour chacun des bâtiments publics cités ci-dessus.

- Séance de travail avec l'architecte pour l'élaboration du projet de réhabilitation de la mairie.

Une nouvelle séance de travail est organisée avec Mme Laura Constensou pour l'élaboration de la mairie. Cette séance permet d'élaborer et d'imaginer les projets réalisables à partir d'une esquisse proposée. Les devis estimatifs demandés sur des travaux à réaliser permettent d'affiner le projet. Des aides estimées seront possibles : DETR (Etat) 25 %, Région (accessibilité + amélioration énergétique) 35 %, Département (10-20%), autres aides possibles.

Madame CONSTENSOU va élaborer de nouveaux estimatifs et esquisses.

- Questions diverses

- Des travaux d'élagage seront réalisés.

Sur les routes intercommunales : Route du Fau

Sur les routes communales : Pechbourdiols, Cantagrel.

- Carte Communale : la liste des exploitants agricoles est à réaliser. Rencontre à la mairie avec Marie-Hélène TAURAND, Guy TARAYRE et Gérard TEYSSEDOU et le Maire, mercredi 30 novembre afin de réaliser ce document.

La séance est levée à 0h30.